



Appendice 6 à l'instruction de service n° 5

Autorités compétentes chargées de la délivrance des attestations pour le personnel de sécurité

Allemagne :	Expert : - (délivré par le centre de formation) ; secouriste et porteur d'appareil respiratoire : Offices de l'eau et de la navigation
Belgique :	Service Public Fédéral Mobilité et Transports
France :	Préfet du Bas-Rhin – Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin
Pays Bas :	Inspectie Leefomgeving en Transport
Suisse :	Ports rhénans suisses, Direction de Bâle (expert)
